

2020 - 31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

**COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES**

**DATE DE CONVOCATION
24 juin 2020**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	24
Absents	5
Procurations	5
Votants	28

Objet
**VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2019 –
BUDGET PRINCIPAL DE LA
VILLE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le 02 JUIL. 2020

Publié ou notifié,
Le 02 JUIL. 2020

Le Maire,

Le 30 juin deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle Boris Vian, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI - BAROIS – LABAT – DIAZ – DALLA-BARBA - TERKI - LUMEAU – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ - JOCKIN- COSTES – GADAL – GAMBLIN - PONS – BENSaid – SANNI – FAURE - REVOLLIER - DELON – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - ANDRAU - BOUSQUET – DRAGNE - PATTI - CHAGNIOT

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mme MORANGE

Mr BOUSQUET donne procuration à Mr COSTES

Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL

Mr PATTI donne procuration à Mr BERGOUGNIOU

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mme Zaina TERKI

Mr le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Mr BERGOUGNIOU, Deuxième Adjoint.

Les balances du compte administratif 2019 présenté par Mr BAROIS, Maire-adjoint, font apparaître les résultats suivants pour le budget principal de la ville :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		715 866,80		334 566,14		1 050 432,94
Opération de l'exercice	7 896 313,59	7 630 332,14	1 851 121,86	1 808 336,16	9 747 435,45	9 438 668,30
Résultats de l'exercice		-265 981,45		-42 785,70		-308 767,15
TOTAUX	7 896 313,59	8 346 198,94	1 851 121,86	2 142 902,30	9 747 435,45	10 228 081,01
Résultats de Clôture		449 885,35		291 780,44		741 665,79
Reste à réaliser			675 992,00	1 103 736,80	675 992,00	1 103 736,80
Solde des Restes à réaliser				427 744,80		427 744,80
TOTAUX CUMULES	7 896 313,59	8 346 198,94	2 527 113,86	3 246 639,10	10 423 427,45	11 331 817,81
Résultats cumulés		449 885,35		719 525,24		908 390,36

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

REÇU EN PREFECTURE
Le 02/07/2020
Application agréée E-legalite.com

Le Maire
François ARDERIU



99_DE-031-213105265-20200630-DEL1B2020_3

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNECOMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLESDATE DE CONVOCATION
24 juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	24
Absents	5
Procurations	5
Votants	29

Objet
**VOTE DU COMPTE DE
GESTION 2019 DU
COMPTABLE – BUDGET
PRINCIPAL DE LA VILLE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le 02 JUL. 2020Publié ou notifié,
Le 02 JUL. 2020

Le Maire,

Le 30 juin deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle Boris Vian, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI - BAROIS – LABAT – DIAZ – DALLA-BARBA - TERKI - LUMEAU – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ - JOCKIN- COSTES – GADAL – GAMBLIN - PONS – BENSaid – SANNI – FAURE - REVOLLIER - DELON – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - ANDRAU - BOUSQUET – DRAGNE - PATTI - CHAGNIOT

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mme MORANGE

Mr BOUSQUET donne procuration à Mr COSTES

Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL

Mr PATTI donne procuration à Mr BERGOUGNIOU

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mme Zaïna TERKI

Mr le Maire expose que le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, le compte de gestion, document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Le compte de gestion 2019 a été produit, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L.1612-12 et L.2121-31,

VU le compte de gestion 2019 établi par le comptable,

VU l'avis de la commission des Finances du 25 juin 2020,

L'exposé de Mr le Maire entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ,

APPROUVE les résultats budgétaires et d'exécution de l'exercice constatés par le compte de gestion 2019, conformes aux résultats dégagés par le compte administratif, pour le budget principal de la ville.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an désigné ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

Le 02/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213105285-20200630-DEL162020_3

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020**

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

**COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES**

**DATE DE CONVOCATION
24 juin 2020**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	24
Absents	5
Procurations	5
Votants	29

Objet
**TAUX DES IMPOSITIONS
DIRECTES POUR L'ANNÉE
2020**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

02 JUIL. 2020

Publié ou notifié,

Le

02 JUIL. 2020

Le Maire,

Le 30 juin deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle Boris Vian, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI - BAROIS – LABAT – DIAZ – DALLA-BARBA - TERKI - LUMEAU – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ - JOCKIN- COSTES – GADAL – GAMBLIN - PONS – BENSaid – SANNI – FAURE - REVOLLIER - DELON – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - ANDRAU - BOUSQUET – DRAGNE - PATTI - CHAGNIOT

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mme MORANGE

Mr BOUSQUET donne procuration à Mr COSTES

Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL

Mr PATTI donne procuration à Mr BERGOUGNIOU

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mme Zaïna TERKI

Le Maire expose que compte tenu du produit fiscal attendu et des bases prévisionnelles notifiées par la Direction Régionale des Finances Publiques pour l'exercice 2020, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des impositions pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission des Finances du 25 juin 2020,

VU le projet de Budget Primitif pour l'année 2020,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ

DÉCIDE de fixer les taux des impôts directs locaux pour l'année 2020 comme suit :

	Base notifiées	Taux appliqués en 2020	Produits Fiscal
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	6 691 000,00	24,63 %	1 647 993,30
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	7 100,00	159 %	11 289,00
TOTAL			1 659 282,30

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

REÇU EN PREFECTURE

le **02/07/2020**

Application agréée E.legalite.com

99_DE-031-213105265-20200630-DELIB2020_3

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.



Le Maire,
François ARDERIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

**COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES**

**DATE DE CONVOCATION
24 juin 2020**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	24
Absents	5
Procurations	5
Votants	29

Objet
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2020 – BUDGET PRINCIPAL
DE LA VILLE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 02 JUIL. 2020

Publié ou notifié,

Le 02 JUIL. 2020

Le Maire,

Le 30 juin deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle Boris Vian, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI - BAROIS – LABAT – DIAZ – DALLA-BARBA - TERKI - LUMEAU – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ - JOCKIN- COSTES – GADAL – GAMBLIN - PONS – BENSaid – SANNI – FAURE - REVOLLIER - DELON – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - ANDRAU - BOUSQUET – DRAGNE - PATTI - CHAGNIOT

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mme MORANGE

Mr BOUSQUET donne procuration à Mr COSTES

Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL

Mr PATTI donne procuration à Mr BERGOUGNIOU

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mme Zaina TERKI

Mr BAROIS, Adjoint au Maire délégué aux Finances, présente le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2020, dont les balances s'équilibrent de la façon suivante :

DÉPENSES

	REEL	ORDRE	REPORTS	TOTAL
FONCTIONNEMENT	7 752 536,00	200 302,00		8 362 072,00
INVESTISSEMENT	3 481 781,00	2 802,00		3 484 583,00
TOTAL	11 234 317,00	612 338,00	0,00	11 846 655,00

RECETTES

	REEL	ORDRE	REPORTS	TOTAL
FONCTIONNEMENT	7 909 384,65	2 802,00	449 885,35	8 362 072,00
INVESTISSEMENT	2 583 268,56	Virement entre sections : 200 302,00 409 234,00	291 780,44	4 384 771,00
TOTAL	10 492 653,21	612 338,00	741 665,79	11 846 655,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L 2312-1,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 2 mars 2020,

VU l'instruction budgétaire et comptables M14,

VU l'avis de la commission des Finances du 25 juin 2020,

VU le projet de budget soumis au Conseil Municipal,

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 02/07/2020

Application agréée E-legalite.com

qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

L'exposé de Mr Barois entendu,
APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITÉ,
ADOpte le Budget Primitif 2020 de la Ville.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.
Les signatures figurent au registre.

Le Maire,
François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213105265-20200630-DEL162020_3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020**

**DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE**

**COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES**

**DATE DE CONVOCATION
24 juin 2020**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	24
Absents	5
Procurations	5
Votants	29

**Objet
CRÉATIONS DE POSTES**

Certifié exécutoire

- -

Reçu en Préfecture
Le

02 JUL. 2020

Publié ou notifié,
Le

02 JUL. 2020

Le Maire,

Le 30 juin deux mille vingt, à 19 heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle Boris Vian, sous la présidence de François ARDERIU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU – BERGOUGNIOU – MORANGE – ABDELAOUI - BAROIS – LABAT – DIAZ – DALLA-BARBA - TERKI - LUMEAU – SALAS – COURADETTE – GONZALVEZ - JOCKIN- COSTES – GADAL – GAMBLIN - PONS – BENSARD – SANNI – FAURE - REVOLLIÉ - DELON – FALIERES

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs - ANDRAU - BOUSQUET – DRAGNE - PATTI - CHAGNIOT

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mme MORANGE

Mr BOUSQUET donne procuration à Mr COSTES

Mme DRAGNE donne procuration à Mr GADAL

Mr PATTI donne procuration à Mr BERGOUGNIOU

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mme FALIERES

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 -15 du CGCT

Mme Zaïna TERKI

Mr le Maire propose de créer les postes suivants à temps complet à compter du 1er septembre 2020 :

- deux postes de rédacteur (cadre d'emplois des rédacteurs)
- un poste d'adjoint administratif (cadre d'emplois des adjoints administratifs)
- un poste de technicien (cadre d'emplois des techniciens)
- un poste d'ATSEM (cadre d'emplois des ATSEM)

Le Comité Technique du 24 juin 2020 a donné son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis du Comité Technique du 24 juin 2020,

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 et suivants, à l'article 012,

L'exposé de Mr le Maire entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de créer les postes comme mentionnés ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 et suivants, à l'article 012,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Les signatures figurent au registre.

Le Maire,

François ARDERIU



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2020

Application approuvée E.legalite.com